

Opération Fertimieux Saintonge Environnement Charente Maritime

Zone d'action :

Bassin versant de la Boutonne et de ses affluents

Pré label : 1992

1^{re} attribution du Label : 1993

Superficie totale de **100 000 ha**, dont 80 000 ha de **SAU**

1 100 agriculteurs

Grandes cultures essentiellement

Moyens financiers : 800 000 F (121 959,21 Euros)

Pour quels enjeux ?

- Alimentation en eau potable
- 80 communes concernées
- 46 captages
- Protection des eaux souterraines et de surface
- Teneur moyenne en nitrates >50 mg/l avec des pics dépassant 100 mg/l

RESTAURER LA RESSOUCE EN EAU

Les partenaires

Président du Comité de Pilotage : Alain VILLENEUVE, agriculteur

Agriculture

Les agriculteurs
Chambre d'Agriculture de Charente
Maritime
Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes
Coopérative de Civray-Chives
Coopérative de Loulay
Coopérative Océane
Coopérative de St Jean d'Angely
Coopérative de St Pierre de Juillers
Coopérative de Tonny-Boutonne
Etablissements Micheau-Dalème

CETIOM
ITCF
Agrotransfert Poitou-Charentes
INRA

Administration

DDAF
DDASS
DIREN
ADEME Poitou-Charentes

Collectivités

Conseil Général
Conseil Régional
Pays des Vals de Saintonge

Eau

Agence de l'Eau Adour-Garonne
Syndicat d'Adduction d'eau Potable

Instituts techniques et recherche

AGPM

Enseignement

Lycée Agricole de Saintes

Contact : Olivier GUERIN

C.A de Charente-Maritime

12 Boulevard Blair - 17400 ST-JEAN D'ANGELY

Tél. 05 46 32 20 51 - Fax : 05 46 32 44 53 - E-Mail : chambagri17.stj@wanadoo.fr

La zone d'action

1. Le milieu

La zone d'action, d'une surface totale de **100 000 ha**, correspond au **bassin versant de la Boutonne et de ses affluents**, dont la Trézence, et comprend **80 communes**, toutes classées en zone vulnérable. La partie du bassin en Deux-Sèvres (35 000 ha) n'est pas dans la zone d'action.

Le milieu est très sensible au lessivage des nitrates.

La Boutonne et ses affluents drainent la nappe des calcaires du Jurassique. La circulation de l'eau en profondeur suit les pentes, puis le lit des cours d'eau.

2. L'activité agricole

Les **1 100 agriculteurs** exploitent 75 % de la surface totale, soit une **SAU de 80 000 ha**.

Trois types d'exploitations dominent :

- une majorité d'exploitations essentiellement axées vers les grandes cultures (production de céréales, d'oléagineux et protéagineux) avec ou sans irrigation,
- quelques gros élevages spécialisés en lait et viande,
- des exploitations viticoles ou mixtes.

En 1998, les principales productions sont les céréales à paille (37 % de la SAU), le maïs (16 %), le tournesol (15 %), le colza (11 %), les pois (6 %), les prairies (11 %) et la vigne (2 %). A noter que 12,5 % de la SAU est irriguée (maïs et pois).

3. Les enjeux

Le lancement de l'opération, en 1991, correspond à la prise de conscience par la profession agricole de la détérioration de la qualité de l'eau sur la zone : risque élevé d'eutrophisation sur le site du projet de construction du barrage sur la Trézence et élévation des teneurs en nitrates sur les captages.

En 1998, les teneurs moyennes de la nappe phréatique se situent aux alentours de 60 mg NO₃/l, avec des extrêmes compris entre 40 en début de bassin versant et 80 à 90 mg/l à l'exutoire.

Le principal enjeu de l'action concerne l'alimentation en eau potable.

L'action vise à **protéger les eaux superficielles et la nappe peu profonde (15 à 20 m), vis à vis de la pollution par les nitrates.**

Le bassin est l'un des plus touchés du département par l'élévation des teneurs en nitrates des captages (teneurs allant de 50 à plus de 100 mg/l). Cette dégradation a conduit à la fermeture de certains d'entre eux (seuls 19 des 46 captages de la zone sont encore en service), et au développement d'un important réseau d'interconnexions pour permettre un mélange avec de l'eau provenant de l'extérieur de la zone.

Acteurs et financement

Un budget identifié

Le budget annuel moyen s'élève à **800 000 Francs (121 959,21 E)**. Les principaux financeurs sont :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (28 %)
- la Chambre d'Agriculture (28 %)
- le Conseil Général (14 %)
- le Conseil Régional (6 %)
- le FEOGA (22 %)

Les coopératives et négociants partenaires financent une partie des envois.

Diagnostic agronomique et plan d'action

1. Identification et hiérarchisation des situations à risque

Un diagnostic agronomique sommaire réalisé au démarrage de l'opération auprès d'une vingtaine d'agriculteurs, et complété d'une étude de motivation, a permis de mettre en évidence les risques liés aux pratiques, mais également les marges de progrès possible et la réceptivité des agriculteurs.

La dégradation de la qualité des eaux, depuis 1976, est liée aux nombreux retournements de prairies, puis à partir de 1982 et à l'abandon de l'élevage accompagné de nouveaux retournements de prairies, au profit des grandes cultures.

2. Quelles priorités pour quelles actions à mener ?

Deux axes prioritaires pour l'action :

- aider les agriculteurs à mieux positionner leurs apports d'engrais minéraux par rapport au rythme de développement des cultures. L'objectif est d'augmenter le coefficient d'utilisation de l'engrais,
- aider les éleveurs à prendre en compte les effets des apports de fumier, de lisier.

Fondement du conseil

Les références utilisées pour le conseil sont **locales** (petite région agricole) et **régionales** (Poitou-Charentes) ou **nationales** ; celles-ci sont traitées, valorisées puis redistribuées au niveau régional par Agrotransfert.

En 1997-1998, un programme d'expérimentation sur l'optimisation du **CAU** sur blé a été lancé. L'outil **PC Azote**, développé par Agrotransfert, sert de base aux préconisations de fertilisation.

En 2000, 100 agriculteurs ont utilisé le logiciel, 70 en 2001. Compte tenu de leur importance dans l'assolement, c'est principalement vers le blé, le colza, le maïs et le tournesol que sont orientés les conseils.

Pour les agriculteurs qui n'ont pas recours au logiciel, l'utilisation d'autres méthodes est préconisées.

Dans le cas du maïs irrigué, la concentration en nitrates de l'eau d'irrigation est prise en compte : celles-ci sont estimées de 25 à 125 mg/(soit 10 à 45 kg N/ha) !

La gestion de l'interculture est abordée. L'implantation d'une culture intermédiaire est fortement conseillée derrière un **pois**. Pour le **colza**, il est conseillé de laisser se développer les **repousses**.

Conseil et communication

1. Vers les agriculteurs

Les conseils diffusés dans le cadre de l'opération concernent le volet « azote ». Des actions sont conduites sur le volet « phytosanitaires », elles font l'objet d'un programme indépendant qui comporte essentiellement un travail de diagnostic et de prévention des risques.

Différentes formes de conseil sont diffusées sur la zone de manière à s'adapter aux attentes du plus grand nombre :

- un conseil écrit, non personnalisé,
- un conseil collectif de terrain,
- un conseil individuel,
- des réunions d'information pour des thèmes précis,
- des actions de démonstrations.

Les conseils concernent :

- le raisonnement de la fertilisation azotée,
- la gestion des effluents d'élevage,
- la gestion de l'interculture.

2. vers l'extérieur

- La lettre d'informations générales Saintonge Environnement
- La presse

Chaque année, **des interventions auprès des étudiants des lycées agricoles** de la zone ainsi que **des animations ou manifestations** auprès des habitants sont organisées

Evaluation des progrès accomplis

L'opération estime avoir touché 500 agriculteurs différents en 1998 au moyen des tours de plaine, calculs PC Azote et utilisation de la réglette colza. En 1999, une évaluation de l'impact de l'opération a été réalisée par des étudiants en BTS auprès de 58 agriculteurs.

Les résultats **d'évolution de pratiques** concernent les principales cultures présentes sur le secteur, à savoir le blé, le colza, le tournesol et le maïs. Les agriculteurs réalisent les apports sur le blé à des moments où ceux-ci sont mieux valorisés. L'azote apporté par les effluents d'élevage est mieux pris en compte pour le calcul du complément minéral à apporter. Les doses d'azote appliquées sur le colza correspondent aux doses conseillées.

Les teneurs en nitrates sont suivies 1 à 2 fois par mois par la DDASS. Pour l'instant, aucune amélioration n'est constatée. Seule la disparition des pics de nitrates dépassant les 110 mg/l peut être signalée sur le captage de Bernay Saint Martin.